

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026
ENTRE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST
ET
L'ASSOCIATION ATELIER-MUSEE DU CHAPEAU

ENTRE :

D'une part,

La Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, personne morale de droit public, dont le siège social est situé à FEURS (42110), 6 Place Paul Larue, et dont le numéro de SIREN est 200 065 894,

Représentée par Monsieur Pierre VERICEL, agissant en sa qualité de Président de ladite Communauté et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022,

Ci-après dénommée « CC FOREZ-EST ».

ET :

D'autre part,

L'Association Atelier-Musée du Chapeau, ayant son siège 31 rue Martouret à Chazelles-sur-Lyon (42140), représentée par sa Présidente, Madame Hélène BROUILLAT en vertu de la délibération du Conseil d'Administration de l'Association du Musée du Chapeau et déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « L'Association Atelier-Musée du Chapeau »

Préambule :

Considérant que les missions de l'Association Atelier-Musée du Chapeau sont d'intérêt général,
Considérant qu'à ce titre, la CC FOREZ-EST décide d'apporter son soutien à l'Association Atelier-Musée du Chapeau dans l'exercice de ses missions dans le cadre des objectifs précisés à l'article 1 et des moyens prévus à l'article 2 de la convention précitée.

En conséquence, il a été convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 : Les objectifs

L'Association Atelier-Musée du Chapeau et la CC FOREZ-EST conviennent de conjuguer leurs efforts pour atteindre des objectifs communs, conformes à l'intérêt général :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260203-262026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026

A. Les objectifs communs du site de la Chapellerie

L'objectif général de l'Association Atelier-Musée du Chapeau et de la CC FOREZ-EST est de contribuer, en partenariat avec l'ensemble des autres entités du site (résidents des ateliers de créateurs, restaurateur), à l'identification et au développement du site de la Chapellerie comme pôle culturel, touristique et économique structurant.

Pour ce faire, et afin d'augmenter le nombre de visiteurs du site accueillis chaque année, l'Association Atelier-Musée du Chapeau mettra tout en œuvre pour :

- Travailler en partenariat avec les autres acteurs du site (créateurs, restaurateur...), notamment en participant aux groupes de travail qui pourraient être initiés par la CC FOREZ-EST avec les différents acteurs du site.
- Inscrire l'action de communication du musée dans le projet global de la Chapellerie, tout en gardant l'identité « Atelier-Musée du Chapeau ».
- Contribuer à la mise en place de produits touristiques en partenariat avec la CC FOREZ-EST et les acteurs touristiques (notamment l'Office de Tourisme Forez-Est).
- Contribuer à l'élaboration du projet culturel de territoire de la CC FOREZ-EST.
- Contribuer à la réflexion pour créer une structure de gestion commune du site de la Chapellerie.

B. Les objectifs propres à l'Association Atelier-Musée du Chapeau

- Faire découvrir au sein de l'Atelier-Musée du Chapeau l'activité chapelière, les métiers de la mode et les métiers associés, les techniques, les savoir-faire et les hommes, le chapeau, son histoire et son présent, ses usages et ses représentations.
- Valoriser un patrimoine local professionnel, social et humain,
- Développer et assurer l'accueil des visiteurs de l'Atelier-Musée du Chapeau,
- Assurer la conservation, le développement et la mise en valeur des collections du musée dans le cadre du label « Musée de France »,
- Organiser et assurer des stages de formation dans les différentes techniques de la mode et de la chapellerie, reconnues des métiers d'art au savoir-faire d'excellence,
- Mettre à la disposition du public et des professionnels de la documentation sur le chapeau,
- Organiser des manifestations autour du chapeau,
- Favoriser la création en ce domaine et développer la dynamique de réseaux nationaux et internationaux,
- Organiser ou participer à des manifestations culturelles,
- Continuer à développer la communication et les partenariats dans les domaines culturels, touristiques et économiques, afin d'augmenter le nombre de visiteurs accueillis chaque année et le rayonnement du site, dans son intégralité, comprenant donc le restaurant Le Chapelier gourmand et les 5 ateliers d'artiste - artisans d'art,
- Développer une nouvelle offre en créant des visites thématiques avec des publics-cible (exemples : publics handicapé ou scolaire),
- Obtenir ou tendre vers le label tourisme handicap,
- Effectuer les démarches nécessaires pour maintenir un taux d'autofinancement conduisant au maintien en l'état, voire à son amélioration.

Article 2 : Les moyens

A. Les locaux

Les moyens ci-dessous sont arrêtés par les parties comme nécessaires à la bonne exécution des objectifs fixés :

- La CC FOREZ-EST met gratuitement à la disposition de l'Association Atelier-Musée du Chapeau les locaux, installations et matériels (*voir paragraphe B. Le matériel*) situés sur le site de la Chapellerie, 31 rue Martouret – 42140 CHAZELLES SUR LYON, aux emplacements suivants :
 - o Le Bâtiment M (Bâtiment Atelier-Musée du Chapeau comprenant les locaux administratifs dont le centre de ressources, la salle des expositions permanentes, le centre de formation et annexes),
 - o Le Bâtiment T (salle des expositions temporaires),
 - o Le logement dédié aux stagiaires en formation,
 - o La salle hors sac située dans l'aile du bâtiment E et la salle de détente située au 1^{er} étage, partagée avec les autres résidents de la Chapellerie.
- Ces installations ne pourront être ni prêtées, ni louées à des tiers, sans en informer la CC FOREZ-EST, exception faite du logement affecté à la location aux stagiaires. La CC FOREZ-EST aura la possibilité d'utiliser le logement en dehors de l'activité du centre de formation pour l'accueil de résidences artistiques. Un calendrier d'occupation du logement sera transmis à la CC FOREZ-EST afin qu'elle puisse accueillir des artistes en résidence sans interférer avec les besoins de l'association pour l'affectation à la location aux stagiaires. Il sera transmis à la chargée de développement culturel de la CC FOREZ-EST, une fois par an, en juillet.
- Le Musée ne pourra utiliser ces locaux que conformément à ses objectifs.
- Le Musée pourra utiliser les salles de la Foule (Grande salle ou Auditorium) située dans le bâtiment E, à titre gracieux selon le planning de réservation géré par la CC FOREZ-EST.

Les autres résidents du site de la Chapellerie pourront avoir accès, selon les disponibilités du Musée définies annuellement au préalable, aux salles d'expositions temporaires et centre de ressources.

B. Le matériel

Les matériels propriétés de la CC FOREZ-EST font l'objet de différents traitements.

Le matériel propriété de la CC FOREZ-EST, listé en annexe (*lignes blanches*), dont la gestion, l'utilisation et la garde sont confiés à l'Association Atelier-Musée du Chapeau et ce, sous sa responsabilité, est entretenu et réparé par l'Association Atelier-Musée du Chapeau.

Le matériel propriété de la CC FOREZ-EST, listé en annexe (*lignes jaunes*) dont le fonctionnement concerne l'ensemble du site de La Chapellerie et dont l'Association Atelier-Musée du Chapeau fait usage est entretenu par les services techniques de CC FOREZ-EST ou un prestataire adéquat.

Le matériel propriété de la CC FOREZ-EST, listé en annexe (*lignes bleues*) mis à disposition spécifiquement pour le fonctionnement de l'Association Atelier-musée du Chapeau, est entretenu par les services techniques de CC FOREZ-EST ou un prestataire adéquat.

Pour rappel, depuis le 19 avril 2021, le matériel acheté par la CC FOREZ-EST, listé en annexe (*lignes roses*) concernant l'ensemble des équipements informatiques, bureautiques, audiovisuels, vidéoprojecteurs et la téléphonie, a été transféré en pleine propriété à l'Association Atelier-Musée du Chapeau. Par conséquent, l'Association Atelier – Musée du Chapeau assure l'entretien, la maintenance et les réparations de l'ensemble de ces matériels.

Un inventaire contradictoire des matériels propriété de la CC FOREZ-EST est effectué chaque année au moment dû et le renouvellement de la présente convention liste en annexe (voir pages 10-14) est mise à jour en regard de cet inventaire.

Les collections et les matériels propriétés de l'Association Atelier-Musée du Chapeau sont gérés, entretenus et réparés par l'Association Atelier-Musée du Chapeau.

La fin des présentes – et ce pour quelque motif que ce soit – entrainera de plein droit la restitution dudit matériel à la CC FOREZ-EST.

L'échafaudage propriété de la CC FOREZ-EST est stocké dans les locaux mis à disposition de l'Association Atelier-Musée du Chapeau. L'ensemble des résidents du site de La Chapellerie pourront utiliser cet échafaudage, sous leur seule responsabilité. Au préalable de son utilisation, ils devront en faire la demande auprès de la collectivité, l'Association Atelier-Musée du Chapeau n'étant pas responsable de l'utilisation du matériel par les autres occupants du site.

C. L'entretien

a- *L'entretien intérieur*

L'Association Atelier-Musée du Chapeau prend à sa charge l'entretien intérieur des locaux mis gratuitement à sa disposition et assure, de ce fait, le recrutement et la prise charge financière du personnel de nettoyage nécessaire.

L'Association Atelier-Musée du Chapeau assure la prise en charge financière des produits d'entretien et des gros travaux d'entretien (nettoyage des vitres et des sols).

L'Association Atelier-Musée du Chapeau fournit les matériaux nécessaires à l'entretien incombant usuellement au locataire.

Lorsque l'appartement situé sur le site de la Chapellerie sera utilisé pour les besoins de la CC FOREZ-EST, la collectivité prendra à sa charge les frais de nettoyage.

b- *L'entretien extérieur*

L'entretien courant et le nettoyage de l'extérieur du site (cour) et des espaces verts est assuré par les services techniques de la CC FOREZ-EST ou par ceux de la mairie de Chazelles-sur-Lyon à la demande de la CC FOREZ-EST (Cf. Convention établie avec la municipalité de Chazelles-sur-Lyon : 2019.007.27.03 « Convention de gestion des prestations techniques de travaux »). Pour ce faire, des interventions régulières seront mises en place. Le besoin est estimé à une journée d'intervention par semaine d'avril à octobre inclus et une journée chaque mois de novembre à mars inclus.

En dehors des interventions assurées par la CC FOREZ-EST, l'entretien courant et le nettoyage de l'extérieur du site (cour) est assuré par L'Association Atelier-Musée du Chapeau.

c- *Chauffage et autres charges diverses*

Le contrat d'entretien du système de chauffage de l'ensemble du site (chaufferie) incombe à la CC FOREZ-EST.

Les dépenses de consommation de téléphone, de timbres ; de promotion ; d'animation ; de fournitures de bureau et d'outillage ; la documentation ; les frais de déplacements et de réception incombent à l'Association Atelier-Musée du Chapeau.

Les dépenses de chauffage, électricité et eau de l'ensemble du site, sont prises en charge par la CC FOREZ-EST.

Le coût afférent au traitement et à l'enlèvement des ordures ménagères est à la charge de la CC FOREZ-EST.

Le contrat de maintenance des extincteurs et ascenseurs incombe à la CC FOREZ-EST, ainsi que le système de détection incendie et le paratonnerre.

Article 3 : Le personnel

L'Association Atelier-Musée du Chapeau prend en charge les salaires du personnel ainsi que les charges afférentes.

L'Association Atelier-Musée du Chapeau informera la CC FOREZ-EST de son intention de créer de nouveaux postes de travail ou de modifier de façon durable les temps de travail du personnel.

Article 4 : La gestion

La gestion administrative, financière et l'animation de la structure « Atelier-Musée du Chapeau » (Label Musée de France) revient à l'Association Atelier-Musée du Chapeau, qui en assume la responsabilité.

A. Représentation au Conseil d'Administration

Un délégué de la CC FOREZ-EST siège, de droit, au Conseil d'Administration de l'Association Atelier-Musée du Chapeau.

Le délégué, les agents référents pour le site de la Chapellerie au sein de la CC FOREZ-EST et les responsables de l'Association Atelier-Musée du Chapeau se rencontrent au moins une fois par an ou à la demande de l'une ou l'autre des parties, pour examiner ensemble le fonctionnement de l'Association Atelier-Musée du Chapeau.

B. Recettes propres

Les tarifs des entrées au Musée, les frais de participations aux stages, les tarifs de la boutique et de la location du logement sont fixés librement par L'Association Atelier-Musée du Chapeau.

C. Comptes annuels

L'Association Atelier-Musée du Chapeau s'engage à faire établir chaque année les comptes annuels par un expert-comptable.

Les comptes annuels devront chaque année être certifiés réguliers et sincères par un commissaire aux comptes, en raison de l'obligation liée au montant total des subventions.

D. Subvention de fonctionnement

L'Association Atelier-Musée du Chapeau recherche des subventions de fonctionnement et d'investissement et établit pour ce faire les dossiers nécessaires, en partenariat éventuel avec les différents services de la CC FOREZ-EST pouvant être concernés par une telle démarche.

La CC FOREZ-EST verse annuellement à l'Association Atelier-Musée du Chapeau une subvention de fonctionnement.

En 2026, la CC FOREZ-EST maintient sa subvention à hauteur de 180 000 € (cent quatre-vingt mille euros) à l'Atelier-Musée du Chapeau.

4.1 - Modalités de calcul de la subvention de fonctionnement et modalités de versement

Le montant de la subvention annuelle de fonctionnement sera appréhendé sur la base du budget prévisionnel de l'Association Atelier-Musée du Chapeau de l'année N au regard de l'analyse des éléments communiqués par l'Association.

Ce dernier sera voté chaque année en séance du Conseil Communautaire dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice de l'année n.

Les sommes allouées au titre de ladite subvention seront créditées au compte bancaire de l'Association gestionnaire conformément aux principes et règles comptables en vigueur, et selon l'échéancier suivant, à savoir :

Le montant de la subvention de fonctionnement alloué et voté en Conseil Communautaire s'élève à 180 000 € (cent quatre-vingt mille euros) pour l'année 2026.

- Un premier acompte de 88 500 € (quatre-vingt-huit mille cinq cents euros) a été versé en janvier 2026
- Le solde de la subvention sera versé en une fois, 91 500 € (quatre-vingt-onze mille euros), en juin 2026, pour atteindre 100 % du montant total de la subvention.

Le renouvellement de la subvention ne constitue aucunement un droit. Chaque année, la reconduction de l'aide pour l'année suivante fera l'objet d'un nouvel examen en fonction des objectifs définis à l'article 1.

4.2 - Subvention d'investissement et cession d'une partie du matériel

Depuis 2021, la CC FOREZ-EST ne provisionne plus l'enveloppe de 6 000 € d'investissement pour l'Association Atelier-Musée du Chapeau. En contrepartie, la subvention de fonctionnement a été majorée depuis cette date.

A compter de cette date, l'Association Atelier-Musée du Chapeau devra donc provisionner et prévoir sur cette enveloppe de fonctionnement ses besoins et achats d'investissement qui sont nécessaires et indispensables au bon déroulement de son activité ainsi que l'entretien et les réparations des matériels dont elle a la propriété.

4.3 - Bilan

Conformément à l'article 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'Association Atelier-Musée du Chapeau s'engage à faciliter le contrôle de sa gestion en fournissant annuellement à la CC FOREZ-EST et aux autres autorités administratives et juridictionnelles habilitées, les pièces comptables et administratives nécessaires présentées de manière distincte :

- Les comptes annuels de l'exercice en cours certifiés par le commissaire aux comptes,
- le compte-rendu de l'activité de l'année précédente,
- le budget prévisionnel de l'exercice en cours,
- tout document permettant d'apprécier l'activité et l'utilisation des fonds publics.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260203-262026-AU

Accusé certifié exécutoire

Page 6 | 14

Réception par le préfet : 03/02/2026

- le procès-verbal de l'assemblée générale et, le cas échéant, la modification de la composition des instances.

Afin de faciliter l'étude de ces pièces, les parties conviennent de tenir une réunion d'échange avant la fin du premier trimestre de l'année en cours.

Article 5 : Assurances

La CC FOREZ-EST assure les bâtiments visés à l'article 2-A. « *Les locaux* » et leur contenu, à l'exception du matériel appartenant à l'Association Atelier-Musée du Chapeau et les collections propriétés de l'Association Atelier-Musée du Chapeau ou prêtées à cette dernière.

L'Association Atelier-Musée du Chapeau assure : le risque incendie du locataire, son matériel propre, sa responsabilité civile, ses membres et les personnes effectuant des tâches pour le compte de l'Association Atelier-Musée du Chapeau. L'Association Atelier-Musée du Chapeau fournira dans les 15 jours après la signature des présentes, une attestation de ses assurances.

Article 6 : Durée et modification de la convention

La présente convention est établie pour une durée d'un an avec effet rétroactif au 01 janvier 2026 et s'achèvera au 31 décembre 2026.

Toute(s) modification(s) des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention devra être définie d'un commun accord entre les parties et fera l'objet d'un avenant.

Les deux parties s'engagent à se rencontrer dans le courant du dernier trimestre de l'année en cours pour faire le point sur le fonctionnement de l'Association Atelier-Musée du Chapeau et dans le but d'élaborer la nouvelle convention qui liera les deux parties au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Article 7 : Résiliation

La fin des présentes interviendra de plein droit à la date initialement prévue.

Toutefois, il pourra être mis un terme à la convention avant la date d'expiration prévue au paragraphe « durée » dans les conditions ci-après :

Résiliation en cas de manquement

La CC FOREZ-EST, à moins que les manquements de l'Association Atelier-Musée du Chapeau ne soient imputables à des circonstances de force majeure dûment établies et sans préjudice des stipulations de la présente convention, pourra prononcer la résiliation de plein droit sans formalité judiciaire du contrat sous la seule réserve d'une mise en demeure dûment motivée notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Association Atelier-Musée du Chapeau et restée sans effet à l'expiration d'un délai d'un mois.

A défaut d'exécution par l'une ou l'autre des parties des dispositions ou d'une disposition des présentes, à moins que les manquements ne soient imputables à des circonstances de force majeure dûment établies, ces dernières seront résiliées de plein droit et sans formalité particulière un mois après une mise en demeure valant commandement d'exécuter fait par lettre recommandée avec accusé de réception resté sans effet et contenant déclaration par la partie lésée de son intention d'user du bénéfice de la présente clause.

Résiliation pour nécessités publiques

Il est précisé que dans l'hypothèse où la CC FOREZ-EST aurait à recouvrer la jouissance des lieux et des matériels, alors objets des présentes, pour des raisons inhérentes aux missions de service public que lui assignent les lois et règlements, la CC FOREZ-EST sera tenue de respecter un préavis de six mois afin de permettre aux représentants de l'Association Atelier-Musée du Chapeau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260203-262026-AU

Accusé certifié exécutoire
Page 7 | 14

Réception par le préfet : 03/02/2026

de pouvoir prendre les mesures appropriées. Ce préavis sera notifié à l'Association Atelier-Musée du Chapeau par lettre recommandée avec accusé de réception.

Quel que soit le motif de la résiliation, qu'elle soit anticipée ou pas, elle emporte de plein droit la remise par l'Association Atelier-Musée du Chapeau, des locaux, installations et matériels propriétés de la CC FOREZ-EST et mis à disposition de l'Association Atelier-Musée du Chapeau. Toutefois, en tant que Musée labélisé « Musée de France », l'Association Atelier-Musée du Chapeau sera amenée à quitter les lieux uniquement lorsque les collections et matériels - dont elle est propriétaire - auront fait l'objet d'une conservation et d'une mise en sécurité.

L'Association Atelier-Musée du Chapeau reconnaît dès à présent qu'elle mettra tout en œuvre quant à ladite conservation et ladite sécurité des biens.

Si, les conditions énoncées dans le paragraphe ci-dessus ne sont pas respectées en ce qui concerne la garantie de la conservation et de la sécurité des biens faisant partie de la collection et des matériels assurés et propriétés de l'Association Atelier-Musée du Chapeau et que celle-ci refusait de restituer immédiatement les locaux, installations et matériels, elle y serait contrainte en exécution d'une ordonnance rendue par Monsieur Le Président du Tribunal compétent, statuant en matière de référé qui, après avoir constaté la résolution des présentes, prononcerait son expulsion sans délai.

Il est toutefois rappelé que si des circonstances exceptionnelles faisaient apparaître une nécessité de résilier la convention qui lie la CC FOREZ-EST à l'Association Atelier-Musée du Chapeau, les modalités de cette résiliation et éventuellement de restitution des locaux, installations et matériels devraient respecter les engagements pris par la CC FOREZ-EST vis-à-vis des autres partenaires institutionnels. La réhabilitation du site de l'Ancienne usine Fléchet a ainsi fait l'objet de financements d'entités publiques et privées pour son aménagement en Pôle économique et culturel La Chapellerie.

Il est aussi rappelé que le site de l'Ancienne usine Fléchet, qui abrite actuellement l'Association Atelier-Musée du Chapeau, est inscrit à la l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et fait l'objet d'une Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits.

Article 8 : Actions en termes de communication

L'Association Atelier-Musée du Chapeau s'engage à faire figurer le logo et à mentionner la participation de la CC FOREZ-EST sur tout support de communication (flyer, programme de formation, ...) et dans ses rapports avec les médias.

Autant que possible, l'Association Atelier-Musée du Chapeau mettra également en avant les différents occupants du site de la Chapellerie au titre de l'action globale menée par la CC FOREZ-EST.

La CC FOREZ-EST valorisera l'Association Atelier-Musée du Chapeau et le site de La Chapellerie dans ses actions de communication appropriées.

Article 9 : Attribution de juridiction

L'Instance en charge des éventuels litiges relatifs à l'interprétation et l'exécution des présentes et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des éventuels recours est :

Tribunal Administratif de Lyon
184 Rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260203-262026-AU

Accusé certifié exécutoire
Page 8 | 14

Réception par le préfet : 03/02/2026



Tél : 04 78 14 10 10 –Fax : 04 78 14 10 65
greffe.ta-lyon@juradm.fr
www.lyon.tribunal-administratif.fr

Fait en deux exemplaires à FEURS,

le

Pour la Communauté de Communes
de Forez-Est
Pierre VERICEL
Président

Pour l'Association Atelier-Musée du Chapeau
Hélène BROUILLAT
Présidente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260203-262026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026

Liste du matériel inventorié de la Communauté de Communes de Forez-Est géré par l'Association du Musée du Chapeau

Dernière mise à jour 20 février 2022

Ligne bleue : matériels achetés par la collectivité mis au service de l'Association Atelier-musée du Chapeau et entretenus par la collectivité ou un prestataire.

Ligne rose : matériels achetés par la collectivité dont la propriété est cédée à l'Association Atelier-Musée du Chapeau sont entretenus et réparés par l'Association Atelier-Musée du Chapeau à compter de 2021.

Ligne blanche : matériels achetés par la collectivité mis à disposition de l'Association Atelier-Musée du Chapeau sont entretenus et réparés par l'Association Atelier-Musée du Chapeau

Ligne jaune : matériels achetés par la collectivité pour le fonctionnement de l'ensemble du site de La Chapellerie et entretenus par la CC FOREZ-EST ou un prestataire.

N° inventaire	Code bien	Désignation	Valeur initiale	Date entrée
2188-2021-000002	MUSEE202102	MUSEE Formes en bois	654,00	12/01/2021
2181-2021-000001	MUSEE202101	MUSEE Salles exposition Luminaires	14 488,50	12/01/2021
2183-2020-000016	MUSEE202010	MUSEE Serveur NAS, tours, ordi portable, extensions RAM	4 300,80	10/12/2020
2183-2020-000015	MUSEE202009	MUSEE Système encaissement	1 224,00	04/12/2020
2033-2020-000002	MUSEE202008	MUS Eclairage rénovation Annonce	440,56	16/10/2020
2158-2020-000006	MUSEE202007	MUSEE Escabeaux	290,23	21/09/2020
2184-2020-000003	MUSEE202006	MUSEE CSL Caissons mobiles	323,87	04/09/2020
2183-2020-000013	MUSEE202005	MUSEE Téléphones Adjonction, microphone	804,60	11/08/2020
2188-2020-000014	MUSEE202004	MUSEE Défibrillateur, kit, panneaux	1 428,00	25/05/2020
2188-2020-000010	MUSEE202003	MUSEE Chaudière vapeur Adoucisseur, corps de chauffe	6 259,20	20/03/2020
2183-2020-000007	MUSEE202002	SALLE FOULE Boîtier HDMI pour Vidéoprojecteur	1 020,00	13/02/2020
2183-2020-000007	MUSEE202002	MUSEE Vidéoprojecteur	2 683,00	13/02/2020
2188-2020-000004	MUSEE202001	MUSEE CSL Formes en bois	670,00	24/01/2020
2188-2019-000003	MUSEE201905	MUSEE CSL Ascenseur module GSM	720,00	21/01/2019
2184-2019-000001	MUSEE201901	MUSEE CSL Sièges pliants, poubelles	585,89	14/01/2019
2188-2019-000002	MUSEE201904	MUSEE CSL ATELIER Chaudière vapeur Vannes - Mise en forme des chapeaux	1 515,60	10/01/2019
2051-2019-000001	MUSEE201903	MUSEE CSL Logiciel pour caisse enregistreuse	2 028,00	02/01/2019
2183-2019-000001	MUSEE201902	SALLE FOULE CSL matériel audio + borne WIFI + Switch POE (Wifi)	1 562,00	02/01/2019

Accusé de réception n° 042-200065894-20260203-262026-AU
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 03/02/2026

2183-2019-000001	MUSEE201902	MUSEE CSL sécurité onduleur, vidéoprojecteur, écrans (2), unité centrale, montage vidéo, disque dur, matériel d'archivage	3 857,30	02/01/2019
2188-2018-000008	MUSEE201806	MUSEE CSL ATELIER Chaudière vapeur de démonstration BABCOCK WANSON VAP60EL - Mise en forme des chapeaux	25 251,36	06/08/2018
2188-2018-000011	MUSEE201807	MUSEE CSL Enceinte portable (sonorisation)	319,00	03/08/2018
2188-2018-000004	MUSEE201805	MUSEE CSL Formes en bois	930,00	09/07/2018
2188-2018-000003	MUSEE201804	MUSEE CSL Appareils photos NIKON D750nu + W100	2 826,00	04/06/2018
2188-2018-000002	MUSEE201802	MUSEE CSL Chauffe-eau	253,13	28/03/2018
2183-2018-000002	MUSEE201803	MUSEE CSL Ordinateur, écran, imprimante	839,00	23/03/2018
2188-2018-000001	MUSEE201801	MUSEE CSL Aspirateur	312,12	28/02/2018
2183-2017-000010	MUSEE201710	MUSEE CSL Lecteur MP3	215,00	21/11/2017
2188-2017-000018	MUSEE201709	MUSEE CSL Formes de bois (colliers)	455,00	17/11/2017
2188-2017-000014	MUSEE201708	MUSEE CSL Têtes de présentation	500,00	21/09/2017
2184-2017-000001	MUSEE201707	MUSEE CSL Tables pliantes	281,28	18/09/2017
2188-2017-000009	MUSEE201705	MUSEE CSL Matériel de chapellerie	207,51	12/09/2017
2188-2017-000010	MUSEE201706	MUSEE CSL Matériel de conservation	833,59	28/08/2017
2188-2017-000008	MUSEE201703	MUSEE CSL Humidificateur R940+	529,20	10/07/2017
2183-2017-000003	MUSEE201704	MUSEE CSL Ordinateur, écran INTEL CELERON	536,00	10/07/2017
MUSEE201702	MUSEE201702	MUSEE Logiciel EBP Comptabilité	1 429,20	23/05/2017
MUSEE201701	MUSEE201701	MUSEE Ordinateur, écran	551,00	23/05/2017
FOLYMUSEE201602	FOLYMUSEE201602	ORDINATEUR "BUREAUTIQUE AMD 4 COEURS"	380,00	22/08/2016
FOLYMUSEE201601	FOLYMUSEE201601	LOGICIEL EBP PAYE PRO 2016 MONOPOSTE	2 120,40	24/02/2016
MUSEE201510	FL_MUSEE201510	DISQUE DUR EXTERNE 3.5" 3TO USB3	170,00	14/12/2015
MUSEE201509	FL_MUSEE201509	CAMESCOPE SONY HDR PJ620	499,00	15/07/2015
FOLYMUSEE201508	FOLYMUSEE201508	MEUBLE A PLAN + MATERIEL POUR CONSERVATION	1 927,80	05/06/2015
MUSEE201505	FL_MUSEE201505	MATERIEL DE CONSERVATION DES COLLECTIONS	136,80	28/05/2015
MUSEE201504	FL_MUSEE201504	TABLETTE ACER MUSEE	380,00	28/05/2015

Accusé de réception
042-200065894-20260203-262026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2026

FOLYMUSEE201503	FOLYMUSEE201503	ORDINATEUR MUSEE	1 415,00	27/05/2015
FOLYMUSEE201506	FOLYMUSEE201506	MACHINE A COUDRE PFAFF MODELE SELECT 3.2 + TABLE A REPASSER	629,00	22/05/2015
MUSEE201507	FL_MUSEE201507	TABLE A REPASSER COMELUX	408,00	22/05/2015
MUSEE201502	FL_MUSEE201502	TABLE DE TRANSPORT + TABOURET	313,80	07/05/2015
MUSEE201501	FL_MUSEE2015010	ACHATS DIVERS	432,00	11/02/2015
FOLYMUSEE201413	FOLYMUSEE201413	MACHINE A COUDRE MARQUE PFAFF MODELE SELECT 3.0	590,00	31/12/2014
FOLYMUSEE201412	FOLYMUSEE201412	DIVERS MATERIELS PATERES PORTE MANTEAUX	554,70	19/09/2014
FOLYMUSEE201409	FOLYMUSEE201409	SIEGES PLIANTS ADULTE NOIRS HAUT. ASSISE 53CM	504,78	17/07/2014
MUSEE201408	FL_MUSEE201408	ESCABEAUX SIMPLES G400 / 4 MARCHES -HP0.89M	190,94	16/07/2014
MUSEE201410	FL_MUSEE201410	FABRICATION SUPPORTS CHAPEAUX	204,00	07/07/2014
FOLYMUSEE201411	FOLYMUSEE201411	SIGNALISATION DU MUSEE	3 356,04	04/07/2014
MUSEE201407	FL_MUSEE201407	VITRINE REFRIGERANTE 4 FACES NIS-G211 / DECOR NOIR	345,60	03/07/2014
MUSEE201406	FL_MUSEE201406	BORNE WIFI NETGEAR	75,25	23/06/2014
MUSEE201405	FL_MUSEE201405	FORMES DE BOIS POUR ATELIER CHAPELIERE	550,00	06/06/2014
MUSEE201402	FL_MUSEE201402	DISQUE DUR 3TO WD GREEN WD30EZR	128,42	03/06/2014
MUSEE201403	FL_MUSEE201403	ORDINATEURS INTEL BUREAUTIQUE ATELIER MUSEE	954,00	03/06/2014
MUSEE201404	FL_MUSEE201404	PALETTE WACOM INTUOS6 PRO M	419,00	03/06/2014
MUSEE201401	FL_MUSEE201401	SURJETEUSE MARQUE JUKI MUSEE	399,00	18/04/2014
MUSEE201309	FL_MUSEE201309	PROSORB EN SACHET BOITE DE CONSERVATION	293,86	23/11/2013
FOLYMUSEE201310	FOLYMUSEE201310	FOURNITURE ET FABRICATION 40 PRESSE LIVRES	846,77	15/11/2013
MUSEE201308	FL_MUSEE201308	FLASH (MET MACABLITZ 52 AF-1 DIGITAL CANON)	239,00	23/10/2013
MUSEE201307	FL_MUSEE201307	TALKIE WALKIE DORO WT 87 MUSEE	98,00	24/07/2013
MUSEE201305	FL_MUSEE201305	ECHELLE TRANSFORMABLE	203,56	27/06/2013
MUSEE201306	FL_MUSEE201306	ESCABEAU X 3 POUR MUSEE	269,10	27/06/2013
MUSEE201304	FL_MUSEE2013040	DEPLACEMENT SUR SITE CHAPELLERIE SWITCH	832,42	30/03/2013
FOLYMUSEE201303	FOLYMUSEE201303	AUTOLAVEUSE COMPLETE POUR MUSEE	2 483,88	25/03/2013

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260203-262026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2026

MUSEE201301	FL_MUSEE201301	ORDINATEUR MUSEE	582,00	25/03/2013
MUSEE201302	FL_MUSEE201302	ECRAN ORDINATEUR MUSEE	128,00	25/03/2013
FOLYMUSEE201210	FOLYMUSEE201210	CREATION ETABLI	737,84	12/12/2012
MUSEE201211	FL_MUSEE201211	CAFETIERE PHILIPS	31,90	11/12/2012
MUSEE201209	FL_MUSEE201209	TOURET MEULE/BROSSE PROMAC	394,50	04/10/2012
FOLYMUSEE201207	FOLYMUSEE201207	MACHINE A COUDRE	755,00	30/07/2012
MUSEE201208	FL_MUSEE201208	BOITE A TEXTILE CARTON 76.2X45.7X15.2	478,40	16/07/2012
FOLYMUSEE201205	FOLYMUSEE201205	APPAREIL PHOTO CANON 5D MARK	1 968,00	28/06/2012
MUSEE201203	FL_MUSEE201203	FEUILLE DE PAPIER SOIE POUR MUSEE	621,92	28/06/2012
MUSEE201204	FL_MUSEE201204	SIEGE DE CONSULTATION ALU NOIR	287,95	28/06/2012
MUSEE201202	FL_MUSEE201202	ASPIRATEUR ELECTRONIQUE MUNTZ	422,79	15/03/2012
MUSEE201201	FL_MUSEE201201	ACHATS CAISSES MULTI USAGES + BACS	544,90	29/02/2012
MUSEE201102	FL_MUSEE201102	OUTILLAGE DEMONTAGE MACHINE POUR TRANSFERT MUSEE	772,28	28/09/2011
MUSEE201101	FL_MUSEE2011401	FUJIFILM HS20 MATERIEL NUMERIQUE	429,00	20/06/2011
MUSEE201013	FL_MUSEE2010120	REALISATION RECONSTITUTIONS COIFFURES HISTORIQUES	800,00	15/12/2010
MUSEE201012	FL_MUSEE201012	TETE MAROTTE MUSEE	222,46	01/12/2010
MUSEE201011	FL_MUSEE201011	ELEMENT DE PROTECTION POUR CHAPEAU ET ARCHIVES	209,48	21/10/2010
MUSEE201010	FL_MUSEE201010	CARTE ACQUISITION VIDEO	189,00	23/09/2010
MUSEE201003	FL_MUSEE20103	MACHINE A COUDRE	699,50	13/07/2010
MUSEE201004	FL_MUSEE20104	HUMIDIFICATEUR R 940 PLUS	574,20	13/07/2010
MUSEE201006	FL_MUSEE20106	DISQUE DUR SATA	79,00	13/07/2010
MUSEE201007	FL_MUSEE20107	IMPRIMANTE A3 CANON PRO 9000 MARK II	540,00	13/07/2010
MUSEE201002	FL_MUSEE20102	DVD PHILIPS	80,40	13/07/2010
Sans référence CC FOREZ-EST		Vidéoprojecteur PANASONIC PTVX 400 – Galerie mode musée	Estimation 1 000,00	Transfert CCFL-CC FOREZ-EST
Sans référence CC FOREZ-EST		Vidéoprojecteur HITACHI ED A 220N 3LCD – Espace introduction musée	Estimation 1 000,00	Transfert CCFL-CC

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260203-262026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2026

				FOREZ-EST
Sans référence CC FOREZ-EST		Vidéoprojecteur MITSUBISHI WL 7200 U Projecteur LCD – partie technique	Estimation 3 500,00	Transfert CCFL-CC FOREZ-EST
Sans référence CC FOREZ-EST		2 Armoires négatives ELITECH ETC-60HT – Espace de rangement	Estimation 2 X 1 500,00	Transfert CCFL-CC FOREZ-EST
Sans référence CC FOREZ-EST		Compresseur AARIAC - Atelier bois	Estimation 1 000,00	Transfert CCFL-CC FOREZ-EST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260203-262026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026